

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mardi 25 mars 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 10

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

ABSENTS :

Monsieur Alain ROUSSET, Madame Eliette MAUTREF, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Monsieur Luc GUERIN donne pouvoir à Madame Catherine CERVONI

N°17_250325

Objet : Création de poste : Agent
d'entretien (Pôle Affaires Générales)

Date de la convocation : 12/03/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_17-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

Délibération n°17_250325 :**Objet : Création de poste : Agent d'entretien (Pôle Affaires Générales)****Rapporteur : Madame Julie GABRIEL****EXPOSE :**

L'article L313-1 du CGFP, précise que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ». Par conséquent, seule l'assemblée délibérante a compétence pour :

- Créer, modifier, supprimer des emplois permanents et non permanents,
- Autoriser l'autorité territoriale à recruter sur l'emploi créé,
- Prévoir les crédits au budget pour la rémunération de l'agent qui sera recruté.

Il convient donc de délibérer en application de l'article précité pour créer un poste.

Cette délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé. Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L412-5, elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Cette délibération propose de créer l'emploi suivant :

- Agent d'entretien

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_17-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
27/03/2025

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des postes d'agents d'entretien pour assurer l'entretien et l'hygiène des locaux, le service de restauration, au sein d'une équipe mutualisée sur les trois sites (Établissement principal CCAS, Maison du Partage et Épicerie Sociale, Résidence Autonomie) ;

CONSIDÉRANT que cette organisation permet de garantir un environnement propre, sécurisé, tout en favorisant une collaboration efficace entre les sites ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : DE CRÉER 5 postes d'agents d'entretien à temps complet pour effectuer les missions suivantes :

Missions principales :

1) Entretien des locaux :

- Entretien et nettoyage des sols, des fenêtres, des vitres et du mobilier des accueils,
- Entretien et nettoyage des sols, des fenêtres, des vitres et du mobilier des lieux collectifs (couloirs, salles de réunion, salle de pause, tisanerie etc.),
- Entretien et nettoyage des sols, des fenêtres, des vitres et du mobilier des bureaux administratifs,
- Entretien, nettoyage, désinfection des offices de restauration (Salle de restauration et cuisine), selon la réglementation en vigueur,
- Entretien, nettoyage et désinfection des douches et sanitaires (WC, lavabos, sols, faïences, équipements),
- Dépoussiérage régulier des meubles hauts et bas, des plinthes et des différents équipements (machines à café, photocopieurs, climatiseurs, radiateurs ordinateurs etc.),
- Désinfection régulière des points de contacts,
- Évacuation des déchets selon les règles du tri sélectif mises en place par la collectivité,
- Participation à la vie du service (aide à la vaisselle, ...),

2) Agent de restauration :

- Assurer le service de restauration en salle,
- Préparation du service (mise en place de la salle, découpe, préparation des pichets de boissons et des condiments...),
- Débarrassage,
- Distribution des paniers repas aux résidents,

3) Suivi des stocks :

- Inventaire des produits et matériels d'entretien et des Équipements de Protection Individuelle, en lien avec le référent,
- Contrôle de la réception des fournitures d'entretien (qualité et quantité),
- Assurer, en lien avec la fonction achat du Service Administratif et Financier le réapprovisionnement des locaux en produits d'hygiène (savon, papier hygiénique, essuie-mains) et d'entretien,

4) Équipement de Protection Individuelle, en lien avec le référent entretien :

- Préparation des commandes hebdomadaire des services,
- Livraison des commandes,
- Tenue des fichiers de suivi,

Missions ponctuelles et polyvalentes

1) Remplacement du cantinier

Accusé de réception en préfecture
 013-261300412-20250325-250325_17-DE
 Reçu le 27/03/2025
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
 er=211523KKN191,givenName=
 Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
 t,OU=0002 261300412,2.5.4.
 97=#0C0F4E545246522D323631
 333030343132,O=CCAS AUBAGN
 E,C=FR
 27/03/2025

- Réception et contrôle (en quantité et en qualité) des éléments constitutifs des repas dans le respect des procédures HACCP,
- Réception et contrôle (en quantité et en qualité) des produits non alimentaires et produits et matériels d'entretien de l'office ,
- Contrôle régulier des températures (réfrigérateurs, congélateurs, chambres froides positive et négative) selon normes HACCP,
- Tenue et suivi des tableaux liés à la gestion de la cuisine (température, commandes, planning d'entretien),
- Signaler les anomalies, dysfonctionnements et dégradations liés à l'office au prestataire et au responsable du site (produits manquants sur livraison, qualité insuffisante, matériels endommagés...),
- Contrôle journalier du nombre de repas à servir et communication au service ,
- Découpe, préparation et dressage des plats froids,
- Mise en chauffe et dressage des plats chauds,
- Contrôle de la qualité des repas servis (goût, texture, qualité et échantillonnage pour contrôle selon normes en vigueur...),
- Inventaire cuisine (denrées alimentaires et non alimentaires),
- Plonge,
- Entretien, nettoyage et désinfection de la cuisine, dans le respect des règles HACCP,
- Entretien du matériel et des ustensiles de cuisine,

2) Aide à la vie des services

- Entretien du linge des résidents selon planning établi et des tenues de travail,
- Gestion du BIP de la téléalarme de la résidence autonomie en dehors des heures de présence des personnels de nuit et administratif (en cas de déclenchement, s'assurer de l'état du résident et prévenir les autorités compétentes le cas échéant),
- Remontée d'informations sur le fonctionnement des services ou de l'état de santé des bénéficiaires et résidents au responsable du site,
- Participation aux exercices de sécurité,
- Participation aux différentes réunions,
- Achats pour les services sur demande, à l'aide du bon de commande fourni.

Profil :

Le candidat doit justifier d'au moins 2 années d'expérience professionnelle sur un poste similaire et/ou détenir les diplômes correspondant au niveau requis d'accès au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux sur les grades :

- Adjoint technique,
- Adjoint technique principal de 2ème classe,
- Adjoint technique de 1ère classe

Niveau de rémunération :

Si cet emploi ne pouvait être pourvu par un agent titulaire, l'Établissement pourrait avoir recours au recrutement d'un agent contractuel, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-8. La rémunération serait alors plafonnée par référence au dernier échelon des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, assortie du régime indemnitaire y afférent.

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal, Madame la Directrice du C.C.A.S. et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_17-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
27/03/2025

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_17-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
27/03/2025